

INSCRIPTIONS ÉCOLES DIAN FOSSEY

Liste des documents à fournir

Article du code civil 372-2 « A l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant. »

Chaque justificatif doit être numérisé au format JPEG ou PDF

1- **Document d'identité** du représentant légal de l'enfant Recto/Verso.

Si autre responsable légal : jugement de tutelle + document d'identité Recto/Verso.

2- **Livret de famille** ou acte de naissance (page parents + enfant concerné). En cas de divorce ou séparation, jugement précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant (1ère et dernière page ainsi que celles concernant la décision de garde et d'autorité parentale).

3- **Justificatifs de domicile**, ou un document faisant mention de la même adresse, au choix parmi les pièces suivantes :

- Justificatif du Trésor Public : avis d'imposition ou/et taxe d'habitation de l'année en cours (sans visualisation des sommes) si adresse actuelle.
- Facture de moins de 3 mois : gaz, électricité, eau, charges.
- Autre pièce justificative : quittance de loyer (tamponnée et signée), un bail officiel, une attestation d'assurance du domicile, la partie de l'acte final d'achat (pour les nouveaux propriétaires) portant la mention de l'adresse et des noms.

Si parents hébergés chez une tierce personne :

- Attestation d'hébergement + document d'identité de l'hébergeant ;
- justificatif de domicile de l'hébergeant ;
- 2 justificatifs de domicile de l'hébergé chez l'hébergeant ;
- l'avis d'imposition de l'année en cours (obligatoire) ;
- relevé de compte bancaire (sans le détail du relevé), attestation de sécurité sociale, attestation Caf.

4 - **Carnet de vaccinations** ou document remis par un professionnel de santé autorisé à pratiquer les vaccinations attestant de la situation de la personne au regard des vaccinations obligatoires.

5 - **Certificat de radiation** (obligatoire pour une inscription en cours d'année si l'enfant a déjà été scolarisé).

L'ensemble des documents doit être adressé au service scolaire par email :

magilmas@mairie-douvres14.com